



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, vendredi le 7 janvier 2022 à 12h.

Est présente sur place : Monsieur Gaétan Pageau, maire
(Salle du conseil)

Sont présents à distance : Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Nicolas St-Gelais
Monsieur Sébastien Hallé
tous conseillers et formant quorum

Sont présents sur place : Monsieur André Rousseau, directeur général
(Dans leur bureau) Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière

Est présente Madame Isabelle Saillant,
(À distance) directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

1-22 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Octroi de contrat pour la réparation de la niveleuse - Volvo 2006, # 940G;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

2-22 3. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE LA NIVELEUSE - VOLVO 2006, # 940G

CONSIDÉRANT qu'un bris majeur de la transmission est survenu à la fin du mois de décembre 2021 sur la niveleuse Volvo 2006, # 940G et que celle-ci doit être remplacée rapidement;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu que ce véhicule soit changé dans le cadre du « Programme de remplacement des équipements motorisés » d'ici plus ou moins cinq ans;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu d'installer une transmission reconditionnée avec une garantie d'un an;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé une soumission pour le remplacement de la transmission de la niveleuse Volvo 2006, # 940G auprès de deux

entreprises spécialisées dans le domaine de la réparation des équipements lourds, soit :

| Compagnie | Prix soumissionné |
|-------------------|-----------------------------|
| Grader's Pro inc. | 46 465,02 \$ taxes incluses |
| Strongco | 73 757,06 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT que l'entreprise Grader's Pro inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 46 465,02 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 46 465,02 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'attribution du contrat pour le remplacement de la transmission de la niveleuse 2006, # 940G est disponible au poste budgétaire 02-360-20-525;

CONSIDÉRANT qu'une réserve au montant de 9 293,00 \$ taxes incluses correspondant à 20 % du montant total de la soumission est constituée pour permettre au directeur général d'autoriser, le cas échéant, des demandes de travaux supplémentaires et que cette somme est disponible au poste budgétaire 02-360-20-525;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat pour la réparation de la transmission de la niveleuse Volvo 2006, # 940G à l'entreprise Grader's Pro inc. au montant de 46 465,02 \$, toutes taxes incluses.

QUE le conseil municipal autorise une réserve au montant de 9 293,00 \$ taxes incluses correspondant à 20 % du montant total de la soumission pour permettre au directeur général d'autoriser, le cas échéant, des demandes de travaux supplémentaires suivant de possibles imprévus.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

3-22

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 12h09.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière